

Direction  
Nationale de  
l'exploitation et de  
la Maintenance



**DAKAR**

**ACTES**

de la  
**Rencontre**

De Concertation  
des acteurs de  
l'hydraulique au  
Sénégal

Dakar 18 et 19 oc-  
tobre 2000

Document réalisé par  
Séverine Champetier Hydroconseil  
Guillaume Aubourg, pS-Eau



Avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères

## SOMMAIRE

<b>Ouverture .....</b>	<b>3</b>
Discours du Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique .....	3
Discours des ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal .....	4
Présentation du programme de la rencontre .....	6
<b>Témoignages du bassin arachidier, zone de la réforme .....</b>	<b>7</b>
Le Projet REGEFOR, projet de réforme de la gestion des forages ruraux au Sénégal .....	7
Le Projet RRESFMR, projet de réhabilitation, de réalisation et d'équipement de sites de forage en milieu rural .....	12
Le Projet Caritas-Kaolack.....	16
<b>Témoignages de la région du fleuve.....</b>	<b>17</b>
L'implication des associations de migrants dans le secteur hydraulique au Sénégal.....	17
Le PAGE, Programme d'Appui à la Gestion de l'Eau .....	25
Témoignages de représentants locaux du service de l'eau.....	26
<b>Témoignage du Mali .....</b>	<b>29</b>
La CCAEP, une Cellule de Conseils aux Adductions d'Eau au Mali .....	29
<b>Synthèse et ateliers sur les relations et rôles des différents acteurs.....</b>	<b>33</b>
Synthèse des débats et réflexions .....	33
Atelier 1 : Conception et réalisation des projets hydrauliques.....	36
Atelier 2 : Articulation entre programmes d'investissements nationaux et initiatives non-gouvernementales dans le secteur de l'hydraulique .....	39
Atelier 3 : Définition et mise en œuvre de la politique de l'hydraulique .....	41
<b>Clôture.....</b>	<b>44</b>
Synthèse.....	44
Discours du Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique .....	46
<b>Annexes.....</b>	<b>49</b>
Liste des participants.....	49
Liste des sigles et des abréviations .....	51
Quelques documents de référence.....	52

# **Discours du Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique**

**Par Monsieur Abdoulaye BATHILY, Ministre de l'énergie et de l'hydraulique**

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter de l'initiative de cette rencontre. Nous savons le rôle irremplaçable des migrants dans la région du fleuve Sénégal, notamment dans la construction d'établissements scolaires, d'infrastructures sanitaires et de plus en plus dans les équipements hydrauliques.

Nous saluons ces initiatives qui viennent en complément des act

Nous saluons également les initiatives de nos partenaires ONG, organisations caritatives, ntralisée et coopération internationale représentés à cette rencontre.

Votre mobilisation témoigne d'une réelle volonté de concertation à laquelle nous sommes sensibles. Mon département fera siennes les propositions tirées de cette rencontre.

Depuis le 19 mars, le peuple sénégalais a donné un nouveau coup à son destin. Le Sénégal est désormais une république de citoyens, citoyens actifs

L'Etat invite les Sénégalais de l'extérieur mais aussi les compatriotes de l'intérieur à se rapprocher autour des questions qui nous préoccupent.

Les experts de notre département seront plus que par le passé à votre disposition. partenaires venus de loin pour nous accompagner dans cette aventure.

La question du développement est à l'ordre du jour. Le Ministère organise prochainement une journée de réflexion sur la politique de l'eau au Sénégal afin de faire émerger une politique plus dynamique, plus audacieuse. Nous souhaitons votre participation pour que vos contributions puissent enrichir les discussions.

Mais dès à présent, mesdames et messieurs, engageons le débat.

Je déclare ouverte ces journées de concertation des acteurs du domaine de l'Hydraulique au

# Discours des ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal

Par Samba SACKO,  
représentant d'associations de ressortissants

---

Cette rencontre de concertation organisée par la DEM avec l'appui de pS-Eau répond aux préoccupations des sénégalais en général et particulièrement des natifs de la vallée du fleuve qu'ils soient résidents ou émigrés.

Le souci des organisateurs d'associer l'ensemble des intervenants, mérite d'être salué.

Notre participation, et ceci malgré l'éloignement et les nombreux sacrifices consentis par les uns et les autres, témoigne de l'intérêt que nous portons à cette rencontre de concertation, de réflexion et d'échange d'expériences des différents acteurs.

Comme vous, nous nous sentons impliqués par le pari de la mise en œuvre de la politique hydraulique, et sommes déterminés à relever le défi aujourd'hui plus qu'hier.

La vallée est tributaire des aléas de la pluviométrie et éprouvée par les sécheresses sur plus de deux décennies. Tous les hommes valides ont émigré en Europe, en Afrique et ailleurs.

Cette immigration n'a pas coupé le lien entre les émigrés et leur lieu d'origine. Organisés en association, ils contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la famille restée au pays.

Les barrages du fleuve rendent l'eau imbuvable. C'est pourquoi, il est indispensable de faciliter l'accès à l'eau potable pour l'ensemble des villages en réalisant des forages. Cela pourra réduire les maladies hydriques. Les travaux des femmes pour l'approvisionnement en eau seront rendus moins pénibles. Et le rendement des troupeaux sera possible. Le démarrage d'un processus de développement économique sera inévitable.

Les études conduites par le programme Solidarité Eau en 1996 et 2000 ont montré la poursuite d'une très forte mobilisation des associations de migrants autour de la question

Lors des concertations de 1996 et de 1997, un certain nombre de questions ont été soulevées. Et des réponses y ont parfois été apportées.

Aujourd'hui, nous souhaitons connaître plus précisément le bilan et les perspectives pour les différents acteurs du secteur hydraulique concernés par la réforme. A savoir :

- Que devient *la DEM* et quel sera son nouveau rôle ? Comment va-t-elle faire face à la vétusté du matériel d'exhaure et à la rareté des pièces détachées ?
- La formation des *comités de gestion de forage* va-t-elle se poursuivre ? avec quels moyens ? Qu'en est-il de la féminisation des comités de gestion ?
- Les *conducteurs de forage* vont-ils bénéficier d'une formation continue ? de recyclages ? Est-il possible qu'ils aient une couverture sociale ?
- Quel sera le rôle des *élus locaux* au niveau de la gestion du service de l'eau dans le contexte de décentralisation ?
- Comment seront choisis les *opérateurs privés* chargés de l'entretien et de la maintenance des ouvrages ? Est-il toujours question d'agrément ?

- Et les *villageois* ? Sont-ils suffisamment sensibilisés à la réforme ? Comment se déroule le débat autour de la pose des compteurs pour que l'eau soit payée en fonction de la consommation ? Quelle sera leur participation à la remise en état du matériel ?
- Quelle réflexion avoir sur les rapports entre *associations de développement* et les associations d'usagers ?

D'un point de vue plus opérationnel, nos attentes vis-à-vis de la DEM et nos propositions seraient notamment de :

- chercher à localiser des nappes ou traiter l'eau de surface pour les localités en difficulté ;
- élaborer une fiche technique relative au montage de projet ;
- réaliser une liste des différents moteurs et pompes en service et à mettre en place ;
- informer sur la programmation nationale ;
- identifier un correspondant à la Direction qui faciliterait les échanges entre l'association qui initie un projet et l'État qui lance un programme hydraulique.

Ces quelques propositions rendent compte de notre souci de passer de la reconnaissance de nos interventions dans le secteur hydraulique à une concertation plus concrète.

## Présentation du programme de la rencontre

Par **Didier ALLELY**, chargé de programme Bassin du fleuve Sénégal  
pS-Eau

---

Merci à Monsieur le Ministre qui ouvre cette journée et à Monsieur Diène FAYE, Directeur de la DEM, qui en assure l'organisation avec l'appui de pS-Eau.

Très brièvement, rappelons les origines de cette rencontre.

Tout a démarré avec la « rencontre de Paris » organisée en 1994 par pS-Eau et réunissant des représentants du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie. Celle-ci a permis d'amorcer le dialogue entre ces Etats du Bassin du fleuve Sénégal et leurs ressortissants en France. Les migrants ont interpellé les Etats à propos de leur désengagement et de la non reconnaissance des initiatives des migrants. Les Etats ont signifié qu'ils manquaient d'information sur de telles actions. Tous ont témoigné d'une réelle volonté à poursuivre les débats.

Le pS-Eau en lien avec la DEM et un réseau d'association de migrants (le RADBFS) a mené en 1996 une première étude sur l'implication des migrants sénégalais dans le domaine de l'hydraulique. A suivi la première rencontre de concertation organisée à Dakar en décembre 1996 : celle-ci a notamment permis la reconnaissance de l'acteur migrant.

Une deuxième rencontre s'est tenue à Dakar en décembre 1997, davantage axée sur les aspects techniques et organisationnels du secteur hydraulique au Sénégal. La journée sur la gestion du service de l'eau organisée en novembre 1998 à Lille, a contribué à élargir les débats en y associant nos partenaires maliens.

M. Diène FAYE, présent à toutes ces rencontres, a proposé d'impliquer plus concrètement les associations de migrants. D'où le lancement fin 1999 d'une nouvelle étude pour connaître l'évolution de l'implication des migrants dans le secteur hydraulique depuis 1996. La restitution de cette étude en juin 2000 à Paris a soulevé la question du rapprochement des différentes initiatives. Le Ministère de l'Hydraulique, à travers M. Diène FAYE et M. Daouda GNINGUE, directeur du projet REGFOR, a manifesté sa volonté de travailler de façon plus coordonnée.

Il s'agit de voir aujourd'hui comment rapprocher les différentes initiatives et rôles à jouer dans la mise en œuvre de la politique de la réforme. Le programme de ces 2 journées de concertation s'articulera ainsi autour :

- Des témoignages du bassin arachidier, zone de la réforme, de la région du fleuve ainsi que du Mali.
- Des ateliers de réflexion sur les rôles et relations des différents acteurs dans le domaine de l'hydraulique à plusieurs niveaux : conception et réalisation de projets, articulation entre programmes nationaux et initiatives non gouvernementales, définition et mise en œuvre de la politique de réforme.

A la demande de M. Diène FAYE, directeur de la DEM, M. Madior FALL, directeur de la DHA et Mme Astou FALL, directrice du SGPRE seront les modérateurs de ces deux journées de concertation, ouvertes par Monsieur le Ministre. M. Bruno VALFREY d'HYDROCONSEIL apportera son appui aux synthèses de ces journées.

# Le Projet REGEFOR, projet de réforme de la gestion des forages ruraux au Sénégal

Par Gérard SOUMA,  
Chef du projet RGEFOR

## Contexte

### *Un projet - test dans la région du bassin arachidier*

Le Projet REGEFOR a pour maître d'ouvrage la DEM et pour maître d'œuvre un bureau - BURGEAP - associé à un bureau d'études sénégalais - SEMIS -.

Il concerne potentiellement 300 forages répartis sur 4 régions administratives. Ses activités ont démarré sur le terrain en mai 1999. Et les premiers résultats rendent compte d'une relative réceptivité à la réforme de l'hydraulique rurale telle que définie par l'Etat sénégalais.



### *Axé sur les grands principes de l*

Les principes de cette réforme sont :

- désengagement de l'État des tâches opérationnelles au profit des usagers et des opérateurs privés ;
- implication des collectivités locales ;
- promotion des opérateurs privés locaux pour la maintenance ;
- partage des charges d'investissement dans le cadre de la remise en état des équipements ;

- adhésion volontaire des usagers à la réforme avec constitution d'un dossier témoignant de la motivation des usagers ;
- vente de l'eau au volume ;
- gestion déléguée ;
- contractualisation.

## Actions menées

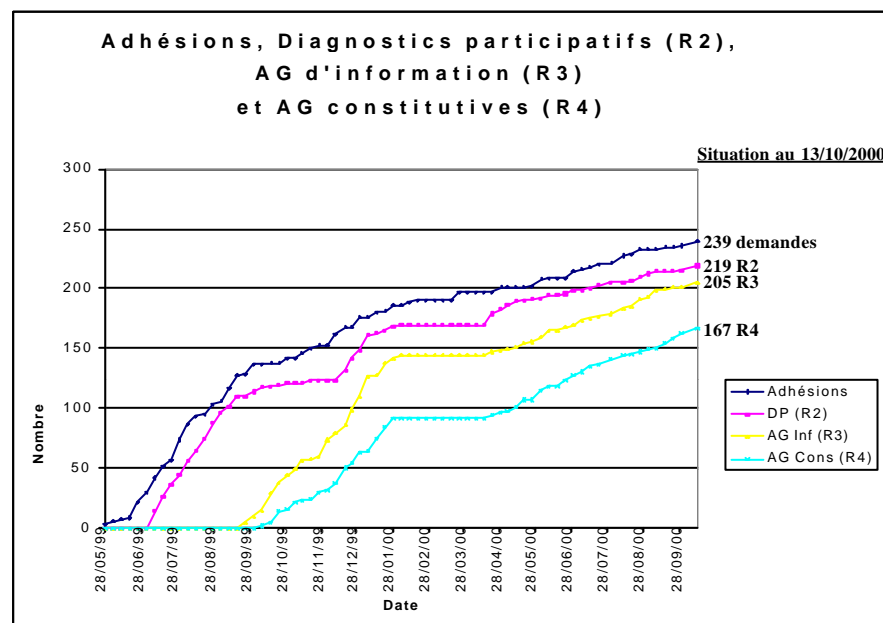
### La création d'Associations d'Usagers de Forage (ASUFOR)

#### Un processus en plusieurs étapes

Dans le cadre du projet, la création d'ASUFOR se fait en suivant les étapes suivantes :

- tenue de 4 conseils régionaux de développement (CRD) dans les 4 régions du projet ;
- tenue de conseils locaux de développement (CLD) dans les 36 arrondissements de la ;
- diagnostic participatif de la situation des stations de forage (239 réunions R2) ;
- assemblée générale de restitution et d'information (219 réunions R3) ;
- assemblée générale constitutive d'ASUFOR (167 réunions R4).

Ces réunions avec les représentants administratifs, les élus locaux, les présidents de comités de gestion et conducteur de forage visent à les sensibiliser aux principes de la réforme. A travers 36 CLD sont touchés 250 forages sur 300. C'est là une caisse de résonance pour diffuser l'information et amener au développement des adhésions. 239 demandes d'adhésion ont été adressées au projet avec cependant un pallier lors de la période électorale au cours de laquelle la mobilisation était difficile.



18/10/2000

Projet 

N°4

### Pour une organisation représentative

L'ASUFOR comprend :



- une Assemblée Générale réunissant toute personne utilisant l'eau du forage et ayant payé les frais d'adhésion (100 F CFA au minimum) ;
- un Comité Directeur regroupant plusieurs délégués : 1 par borne-fontaine pour au plus 200 usagers, 1 par abreuvoir, 1 par VPNR, 1 pour les éleveurs, 1 pour les maraîchers, 1 pour les associations sportive et culturelle, 1 par tranche de 20 branchements privés (avec un suppléant pour chacun) ;
- un Bureau composé de 9 membres, membres du Comité Directeur et de la Communauté Rurale ; l'un des deux postes de vice-présidence est réservé à une femme ;
- une Commission de contrôle composée de représentants de l'administration : chef de brigade, président de communauté rurale, sous-préfet, ...

167 assemblées générales constitutives ont été organisées.

### **Et l'acquisition d'un statut formel**

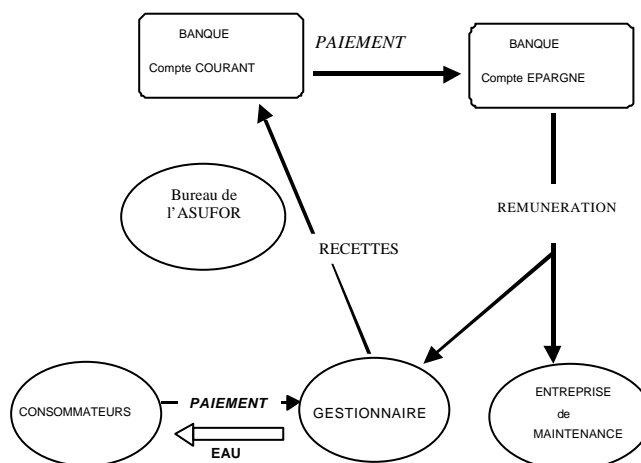
L'ASUFOR constitue un dossier de demande de reconnaissance juridique. Celui-ci comprend une demande de reconnaissance juridique adressée au Gouverneur, 4 copies de la liste de 10 membres fondateurs, 4 copies du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'ASUFOR avec liste des participants, et 4 copies des statuts de l'ASUFOR paraphés dont une avec un timbre fiscal de 1000 F CFA sur chaque page.

Cette reconnaissance juridique acquise, elle peut contractualiser ses relations avec d'autres acteurs et notamment dans le cadre de la gestion déléguée

### **La délégation de gestion**

Le gestionnaire délégué choisi par l'ASUFOR et agréé par la DEM, assure des tâches administratives, comptables, de production et stockage, de distribution et de collecte des recettes.

## Gestion déléguée



### **Des investissements et mesures d'accompagnement**

Le projet développe par ailleurs tout un programme d'investissements auquel contribuent financièrement les usagers :

Ce programme propose des mesures d'accompagnement :

- assistance et formation en gestion technique et financière ;
- suivi avec système d'alerte de l'exploitation et de la gestion.

## **Conditions de mise en place des ASUFOR**

### ***Des contraintes ...***

La mise en place des ASUFOR a cependant rencontré quelques contraintes conduisant à des reports de réunions :

- l'indisponibilité de sous-préfets, présidents de communauté rurale, chefs de brigade, populations elles-mêmes (décès ou cérémonies funèbres, occupations champêtres et politiques, etc.) ;
- l'inaccessibilité de certaines zones pendant l'hivernage suite aux inondations dues aux fortes pluies ;
- les incompréhensions ou conflits autour du choix des délégués pour le comité directeur ou des membres de bureau ;
- le retard d'exécution du programme d'investissement.

Le projet a même connu des situations critiques (seulement 56 adhésions au 13/10/00) avec le refus d'adhésion aux principes de la réforme suite à une intervention exogène le plus souvent. Cela concernait tout particulièrement :

- des stations ayant adhéré mais encadrées par d'autres projets ou ONG qui appliquent autrement ou pas du tout la réforme et dont les conditions de financement sont clairement plus intéressantes ;
- des stations ayant adhéré mais sous la coupe d'une personne morale ou physique qui refuse la réforme sans vraiment l'afficher (membre de comité de gestion, marabout, prêtre, chef de village, président de conseil rural, sous-préfet).

### ***... et des conditions plus favorables***

Mais globalement, la réforme a connu des conditions favorables de mise en œuvre. En témoignent aujourd'hui, le nombre important d'adhésions (239 sur 300). Et cela suite à :

- l'implication totale des chefs de brigade dans la sensibilisation ;
- la participation active des autorités administratives, coutumières, religieuses et des élus locaux dans un contexte électoral chargé ;
- le soutien financier important de l'AFD ;
- l'engagement du système bancaire à travers la signature d'un protocole avec le CMS ;

- la mise en place d'une réglementation facilitant l'obtention de récépissé d'association et limitant le nombre de marques et types de moteurs et de pompes.

### ***Et encore des besoins***

Cependant des besoins précis se manifestent :

- la construction d'une cinquantaine de châteaux d'eau en remplacement d sol ;
- de nombreuses extensions ;
- le renouvellement d'une dizaine d'ouvrages de captage ;
- la subvention de la pose de compteur très demandée sur les branchements particuliers ;
- le nécessaire renforcement des capacités techniques (équipement, perfectionnement) et financières (préfinancement) des opérateurs privés locaux ;
- l'implication plus accrue des élus locaux en prévision du transfert aux collectivités locales de la compétence de l'hydraulique rurale dans le cadre de la décentralisation ;
- la nécessaire amélioration de l'équipement informatique des brigades pour un suivi avec système d'alerte efficace.

### ***En conclusion ...***

La réforme a commencé voici 5 ans et le projet de mise en œuvre en 1999. Il propose un accompagnement et parallèlement un programme d'investissements sur 3 ans et demi.

Pour l'instant, le projet REGEFOR est engagé dans une démarche organisationnelle avec la mise en place des ASUFOR à partir de l'existant. Il apporte ses conseils pour une plus grande rigueur comptable des ASUFOR (pièces comptables et autres outils). Le prix de l'eau se fonde sur une analyse des coûts et l'AG est souveraine pour valider le prix recommandé. Si ce prix n'est pas retenu, certains postes budgétaires peuvent en souffrir mais au bénéfice des populations. Il est ensuite possible, progressivement, de se rapprocher du prix de l'eau adéquat. Le pari : augmenter la consommation de manière à ce que le prix de l'eau abordable ».

La pose des compteurs permettra d'avoir une lecture technique et financière de chaque forage. Il sera alors possible d'envisager concrètement réhabilitation, densification ou extension du réseau en place, au regard des seuils atteints.

Du temps est nécessaire. Mais il faut également la collaboration des autres ONG.

# **Le Projet RRESFMR, projet de Réhabilitation, Réalisation et Equipement de Sites de Forages en Milieu Rural**

**Par Gaoussou KABA,  
Chef du Projet RRESFMR**

---

## **Contexte**

Le Sénégal se situe dans la zone soudano-sahélienne. Depuis une trentaine d'années les précipitations ont nettement baissé. L'approvisionnement en eau potable des populations rurales reste toujours une des priorités du Gouvernement.

Le premier forage a été réalisé au Sénégal en 1949 dans la région du fleuve, actuelle région de Saint Louis. Depuis cette date l'Etat sénégalais appuyé par les bailleurs de fonds, n'a pas cessé de consentir de gros efforts pour l'accroissement du nombre de forage d'eau. Jusqu'en 1984, l'Etat a assuré la prise en charge totale des ouvrages et de leur maintenance. Cependant les contraintes budgétaires ont motivé le transfert d'une partie des dépenses de fonctionnement vers les populations rurales et la création de comité de gestion au niveau de tous les forages. La circulaire du premier janvier 1984 institue la création de comité de gestion. En 1996, il y avait 776 forages au Sénégal. Les difficultés de la maintenance des ouvrages en milieu rural par les comités de gestion, ont conduit le Gouvernement a initié un projet de Réforme du système de gestion des forages

En 2000, le Sénégal compte environ 1000 forages, dont la situation, après les divers désengagements de l'Etat, s'est largement détérioré. Conscient de la situation précaire de ses forages, le Sénégal a entamé une restructuration du système de gestion (nouveaux statuts de 1997) à travers la reforme du système de gestion dont le projet REGEFOR et le projet belge RRESFMR sont les initiateurs.

Le Projet belge intervient sur une zone distincte de celle du projet REGEFOR. Il s'est app projet pilote » car il est le premier à s'inscrire dans « l'esprit » de la réforme avec l'application de ses grands principes :

- la vente de l'eau au volume à l'aide de compteurs volumétriques,
- la création d'Associations d'Usagers de Forage (ASUFOR) basé sur une représentativité et une participation active et réelle de tous les usagers,
- une représentation et une implication renforcée des femmes dans la gestion,
- la promotion du secteur privé.

Il témoigne aujourd'hui des différents aspects et impacts du fonctionnement et de la gestion des sites de forages nouveaux ou réhabilités dans le cadre de la réforme du système de gestion des forages motorisés en milieu rural.

## **Résultats**

### ***Impact au niveau des ASUFOR***

#### ***Des ASUFOR bien structurées au plan organisationnel***

gués. Parmi eux, 189 personnes composent les 21 bureaux appuyés par 42 observateurs. Les femmes y sont représentées à concurrence de 40 à 60 %. La distribution de l'eau touche 70 000 bénéficiaires usagers outre les transhumants.

### ***Des volumes financiers non négligeables***

Au 30 juin 2000, les 21 ASUFOR avaient vendu 420 590 m<sup>3</sup> (sur une période cumulée de 183 mois) et encaissé 141 millions de recettes brutes. Elles ont payé :

- 16 millions de prime aux 385 fontainiers,
- 12,6 millions de prime et salaires aux 823 délégués, 84 bureaux et 21 conducteurs,
- 42,4 millions de fonctionnement, entretiens et réhabilitations.

70 millions ont été déposés sur les 21 comptes ouverts au CMS. Parmi les 16 sites ayant plus de 6 mois de fonctionnement, les sommes sur compte varient de 850 000 FCFA à 9 196 610 FCFA, suivant la taille du site.

### ***Et plus globalement au niveau de la zone***

#### ***Des conséquences socio-économiques***

Le premier impact résiduel est un gain de temps et une libération de main-d'œuvre féminine par la levée de la corvée eau.

Des emplois permanents sont créés : 385 fontainiers (à 5 000 FCFA /mois), 84 délégués de bureau (à 5 000 FCFA /mois), 42 observateurs (à 1 500 FCFA /mois), 21 conducteurs (à 30 000 FCFA /mois, 823 délégués (à 500 -1000 FCFA /mois).

Des métiers locaux se développent en plomberie, maçonnerie, transport... ainsi que des activités économiques telles maraîchage, embouche bovine, construction immobilière, etc.

D'où une réduction de l'exode rural saisonnier voire une inversion du courant.

#### ***Une amélioration sanitaire***

Les populations de ces villages connaissent une amélioration générale de la santé suite à la réduction des maladies liées à l'eau et à une prise de conscience des populations (les infirmières ne soignent plus les gens qui s'alimentent encore aux puits).

Il en résulte de fait une réduction des dépenses de santé. L'assainissement est renforcé par la gestion optimale de l'eau. Et la réduction de la morbidité contribue à l'augmentation de la force vive de travail.

#### ***Autres conséquences***

##### ***Vers plus de « démocratie locale »...***

De façon plus générale, le projet a contribué au renforcement de la « démocratie locale » et à l'émergence d'une nouvelle classe dans la société civile villageoise. Et cela avec une meilleure ouverture et un accès facilité à la formation (gestionnaire, métiers techniques, alphabétisation, etc.).

Le forage de N'Diogo est mis en service par le Ministère de l'Hydraulique en 1985. Aussitôt, un comité de gestion est mis en place et l'eau vendue au forfait sous le contrôle d'un bureau composé d'un président et de collecteurs nommés par les différents villages que polarise le village.

En 1999, le forage se trouve sans argent avec un moteur abîmé et une pompe qui a subi deux chutes dans le forage et a été repêchée par les services d'apport de 500 000 FCFA des migrants de la localité, complété par un emprunt de 120 000 FCFA, les pannes se succèdent et l'accès à l'eau reste pénible pour les populations avec des puits dont la nappe est située à plus de 70 m dans certains villages.

C'est dans ces conditions qu'est intervenu le projet belge. Il convoque des réunions de sensibilisation. Un nouveau moteur et une nouvelle pompe sont installés.

Avec l'assistance du projet, deux délégués et un fontainier sont désignés par les usagers regroupés autour de chaque borne fontaine publique qui polarise les abonnements privés les plus proches et en fonction d'une adhésion de 100 FCFA par usager. L'ensemble de ces délégués forme un comité directeur. Un bureau de 9 membres est choisi parmi ces délégués et a pour rôle d'exécuter les décisions arrêtées au niveau des réunions mensuelles du comité directeur.

Des feuilles de gestion sont établies pour les bornes fontaines publiques et les abonnements privés. Un cahier de compte pour les bornes fontaines et un autre pour les abonnements sont également créés. L'ensemble des opérations financières liées à l'exploitation du forage est

Un règlement intérieur sur les principes de la gestion de l'eau est établi en collaboration avec le projet. Pendant une première phase de 8 mois, le prix de l'eau était de 400 FCFA/m<sup>3</sup> à la borne-fontaine publique (10 FCFA par bassine de 25 litres) et à 370 FCFA / m<sup>3</sup> au branchement privé. Depuis octobre 1999, il est passé à 200 FCFA le m<sup>3</sup> (5 FCFA la bassine de 25 litres) afin d'encourager la consommation.

La gestion de la cabine de pompage est contrôlée à partir d'une feuille de pompage mensuelle remplie par le conducteur de forage et permettant de voir l'état de la pompe et du moteur, et la consommation du moteur.

Les délégués assurent les relevés d'index contrôlés par le surveillant général qui programme une tournée mensuelle sur l'ensemble du réseau.

Deux observateurs sont choisis parmi les délégués pour veiller sur le bureau et rendre compte pendant les réunions du comité directeur.

Ndiago est un grand village de 5 775 habitants. Nous avons réalisé au niveau de nos 47 bornes et 42 abonnements privés :

- un bénéfice de 11 000 000 FCFA déposé sur les comptes du CMS ; ces fonds sont destinés à sécuriser l'énergie et l'outil de pompage (moteur et pompe) avant toute chose ;
- la réhabilitation de 20 bornes fontaines publiques (compteurs et regards) ;
- la création de 4 nouvelles bornes fontaines ;
- l'attribution d'un salaire mensuel au conducteur à hauteur de 7 FCFA/m<sup>3</sup> pompé plus une indemnité de 15 000 FCFA d'entretien et de gardiennage ;
- le versement d'un salaire aux fontainiers de 3 à 7 000 FCFA/mois à raison de 50 FCFA/m<sup>3</sup> et de 25 FCFA/m<sup>3</sup> à l'abreuvoir où les ventes sont très importantes (soit une somme d'environ 3 865 975 FCFA pendant les 18 mois de fonctionnement) ;
- le versement aux délégués d'une indemnité s'élevant à 500 FCFA par réunion mensuelle ;
- le versement aux membres du bureau d'une indemnité de fonction de 10 FCFA/m<sup>3</sup> sur la consommation vendue ;
- l'assurance permanente d'un fut de 200 litres de gasoil de réserve ;
- la prise en charge de frais liés à des travaux de plomberie (prestations, déplacement).

Cette organisation est due à l'encadrement de l'équipe d'animation du projet belge qui apporte ses conseils sur les procédures à suivre.

catégories d'usagers et notamment un représentant des femmes, des maraîchers, des éleveurs, trois délégués par village polarisé (une femme, un homme et un jeune).

Tous les comités de gestion ont été renouvelés.

Depuis janvier 1997, le paiement au volume a été généralisé suite à la pose en 1996 de plus de 400 compteurs. Actuellement le prix moyen de l'eau est de 200 FCFA par m<sup>3</sup> (5 FCFA la bassine) sauf dans les îles (dix comités de gestion) où le prix de l'eau devrait être de 400 FCFA le m<sup>3</sup> compte tenu de l'usure rapide des équipements. Sur les 10 comités concernés, 8 sont équipés en solaire dont 5 avec système de dessalement.

Les comités existants sont progressivement « mis aux normes » de la réforme (système de trois délégués par village polarisé, etc.).



économies d'échelles pour celles étant actuellement au même niveau de programmation d'investissements ;

- contribuer à la mise en relation de ces associations de migrants avec les coopérations bilatérales afin d'articuler leur programmation d'investissements avec celle des bailleurs de fonds, par l'intermédiaire de la DEM.

### **Limites du champs d'étude**

L'étude a porté sur le Bassin du fleuve Sénégal et plus précisément la région de Saint-Louis (départements de Podor et Matam) et de Tambacounda (département de Bakel) originaires la plupart des associations de ressortissants sénégalais en France. 44 associations de ressortissants (dont 6 intervillageoises) ont été rencontrées et quelques fédérations approchées. Plus de la moitié (52%) sont originaires de Matam et plus d'un tiers (38%) de Bakel. Peu d'associations de Podor ont été abordées, et aucune de Dagana.

Cette répartition, comparable à celle de l'étude de 1996, est ainsi relativement représentative du phénomène migratoire dans la région du Bassin du

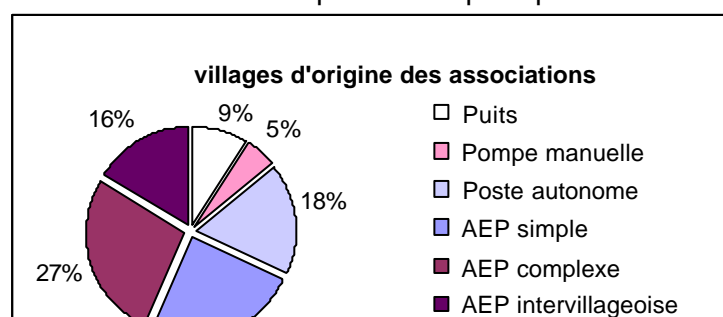
Cette étude a porté sur les informations fournies par les migrants vivant en France, non recoupées avec d'éventuelles données recueillies au Sénégal, dans les villages d'origine de nos interlocuteurs. Leur niveau d'information variait globalement en fonction du niveau de communication entre migrants et villageois et entre migrants eux-mêmes, et en fonction de l'implication des migrants dans la gestion locale et de l'autonomie des responsables locaux.

Mais globalement, des typologies et tendances ont pu être dégagées assez nettement.

### **Face au niveau d'équipement et de gestion locale du service de l'eau...**

#### **Encore des besoins en équipements**

- 14% des associations rencontrées représentent des villages sans forages motorisés (seulement puits et/ou PMH). Ces villages ont de 700 à 4 000 habitants soit une taille moyenne de 1 800 habitants ; certains pourraient potentiellement disposer d'une AEP.
- 86% des associations rencontrées représentent principalement des villages de taille



moyenne (2 à 7 000 hab.) disposant d'une AEP plus ou moins bien équipée : quelques forages avec poste autonome (bassin ou réservoir au sol) mais surtout avec une AEP simple (AEP villageoise avec bornes-fontaines) ou complexe (AEP villageoise avec majorité de branchements privés) voire intervillageoise.

Le puits moderne (cimenté / busé) représente un niveau de service minimal pour les petits villages non équipés de forages motorisés mais aussi pour les villages disposant de forages motorisés peu ou pas fonctionnels : source d'approvisionnement en eau complémentaire à celle de l'AEP mais également alternative en cas de forage en panne. Le souci de les maintenir en état pourrait rendre compte du peu de confiance de certains villages dans la maintenance des AEP.

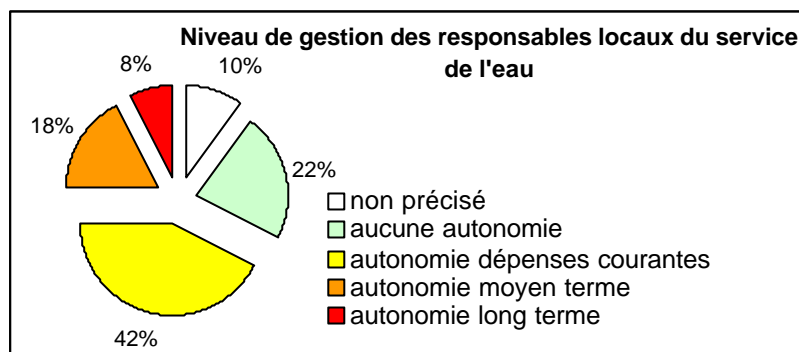
Globalement, le niveau d'équipement des forages est fonction de la taille des villages et de l'importance de la demande en eau : forages équipés de pompes manuelles dans les villages de moins de 2000 habitants et forage motorisé dans les villages plus importants, dont se développe progressivement, passant d'un forage équipé d'un simple réservoir au sol à une AEP plus ou moins étendue et complexe (multiplication des branchements). Toutes les AEP des forages motorisés, sont équipées de bornes-fontaines ; plus de la moitié disposent également de branchements privés et les 3/4 ont des abreuvoirs.

Il n'y a pas toujours adéquation entre le dimensionnement des ouvrages hydrauliques et leur rayonnement. Divers facteurs jouent sur le développement de la demande en eau : la proximité du fleuve ou la présence de nombreux puits réduisent le nombre d'utilisateurs intéressés par ; inversement, la présence de hameaux proches, de populations et troupeaux de passage et l'essor démographique villageois augmentent la communauté d'utilisateurs concernée par l'AEP.

Le problème majeur reste celui de la quantité d'eau (capacité insuffisante des réservoirs, problème de réseau, faible débit, trop forte demande, afflux d'utilisateurs extérieurs, etc.), pour la plupart des villages à partir de 1 300 habitants. Les causes sont diverses et renvoient tantôt à des problèmes géologiques difficilement maîtrisables, tantôt à des problèmes techniques et/ou de maintenance ou encore des problèmes de gestion sur lesquels il est possible d'intervenir.

### ***Mais vers une plus grande autonomie en matière de gestion locale du service de l'eau***

L'appréciation du niveau de gestion effectivement mis en œuvre par les responsables locaux du service de l'eau (et non leur niveau de compétence) repose sur les dépenses assumées localement selon les associations rencontrées.



les comités de gestion reconnus en mesure de calculer un prix comprenant les amortissements, gèrent des AEP où le paiement se fait au volume.

Conflits entre villageois et migrants voire avec les partenaires extérieurs ajoutent difficulté de gestion du service de l'eau.

## Des associations de ressortissants dont l'implication évolue

### *Encore une forte mobilisation financière...*

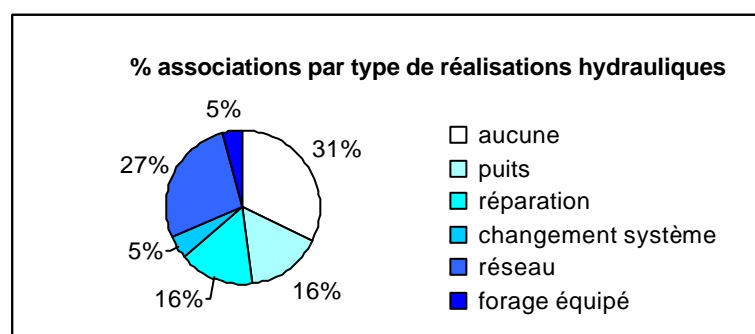
L'implication des associations de migrants dans le domaine de l'Hydraulique au Sénégal reste encore importante malgré l'évolution de la migration en France qui laisse supposée à moyen terme, une baisse de la capacité financière de ces associations.

	1996	2000
Village moyen	3 000 habitants	4 800 habitants
Nombre moyen de membres par association en France	150 membres	132 membres
Cotisation moyenne / membre	41 FF / mois en cotisation de base et exceptionnelle réunies	40 FF / mois en cotisation de base + 125 à 1 500 FF / projet en cotisation exceptionnelle
Montant global investi par association en moyenne	Par mois : 6 150 FF / association Par an : 73 800 FF / association (cotisations de base et exceptionnelle réunies)	Par mois : 5 280 FF / association Par an : 63 360 FF / association + 21 000 à 900 000 FF / projet en cotisation exceptionnelle sur une année

Les associations rencontrées représentent des villages de 300 à 25 000 habitants soit en moyenne 4800 habitants. La majorité de ces villages (47%) ont entre 2 000 et 7 000 habitants et se situent principalement dans le département de Matam. Les plus petits villages sont dans le département de Bakel, zone de socle où l'eau reste difficile d'accès et la population relativement dispersée.

implication n'est cependant plus tout à fait la même.

**Mais une implication différente en matière d'équipements...**



Leurs investissements répondent plutôt au souci de **rentabiliser les équipements en place** (réhabilitation de réseaux, pose de branchements privés, raccordement du village voisin) **ou d'améliorer leur gestion technique et financière** (passage à l'électricité, pose de compteurs).

La réhabilitation ou la construction de *nouveaux puits*, concernent principalement quelques associations originaires de Bakel, zone de socle où les forages motorisés ont un faible rendement et les projets hydrauliques plus risqués. Le financement de *nouveaux forages* reste exceptionnel, les associations rencontrées représentant pour la plupart des villages déjà équipés d'une AEP. Les *grosses réparations* sont rendues nécessaires face aux pannes récurrentes.

tées consécutives au vieillissement des ouvrages hydrauliques, et non prises en charge par les responsables locaux.

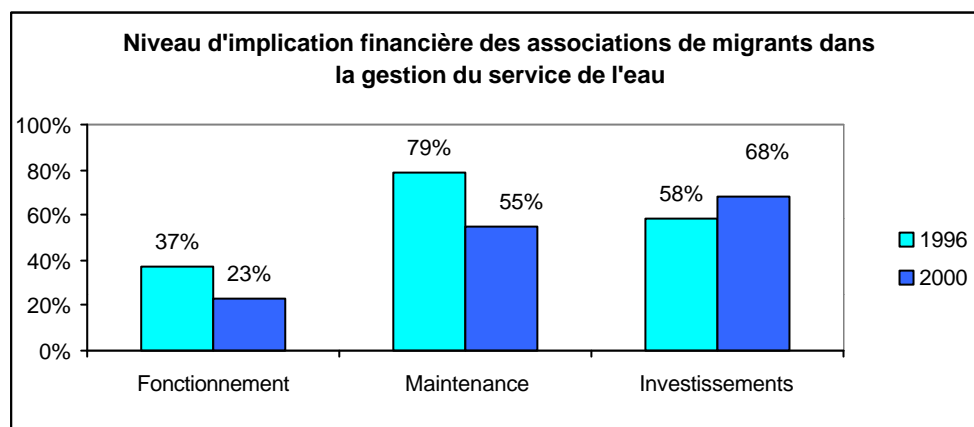
Ces associations sont réceptives à l'idée de **polarisation de plusieurs villages autour d'un même forage**. L'AEP intervillageoise est clairement envisagée dans 2 cas :

- lorsque le village dispose déjà d'un forage et souhaite pouvoir améliorer le service auprès des usagers venus des villages voisins ;
- quand le village, non équipé, ne dispose pas de moyens suffisants et /ou d'une population importante pour bénéficier d'un forage motorisé qui lui soit propre.

**On note un rapprochement vers les services de l'Hydraulique**, notamment autour de la conception de projets.

### **Et dans la gestion technique et financière du service de l'eau**

Le changement fondamental réside dans le souci de nombreux migrants de reconnaître une plus grande autonomie aux villageois.



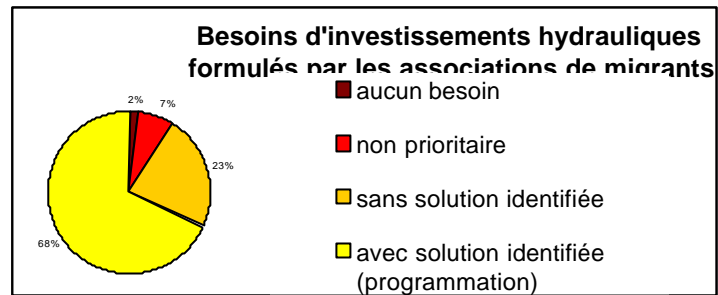
**Leur implication financière est moindre dans le fonctionnement quotidien** (électricité, salaire...) et dans la maintenance (petites réparations) des forages motorisés. Elles tendent à se désengager de la gestion quotidienne pour n'intervenir progressivement que sur les frais plus conséquents (grosses réparations et investissements) ;

Ces associations souhaitent **développer le paiement de l'eau plus ou moins en rapport avec le niveau de consommation** (paiement au forfait indexé voire au volume). Mais elles reconnaissent les difficultés des comités de gestion face au peu de réceptivité des populations aux changements de gestion proposés (pose de compteurs, paiement de l'eau au volume). Selon les migrants, le passage au paiement au volume avec pose de compteurs n'est envisageable qu'à l'occasion d'un changement de niveau de service de l'eau, que ce soit par la pose de branchements privés sur une AEP qui n'en avait pas ou la réhabilitation et l'extension du réseau.

La majorité des associations représentant des villages disposant de forages (motorisés ou équipés de PMH) déclare la gestion quotidienne du point d'eau assurée par un comité de gestion. Mais apparaît déjà sur le département de Podor, **un cas de gestion de point d'eau par** . La mise en place de ce mode d'exploitation résulte d'une situation de blocage entre villageois et migrants. Ces derniers ont fait le choix de ne plus investir dans le fonctionnement du forage jusqu'à ce que les villageois soient disposés à accepter la vente d'eau au volume et la délégation de l'exploitation du forage à un jeune diplômé.

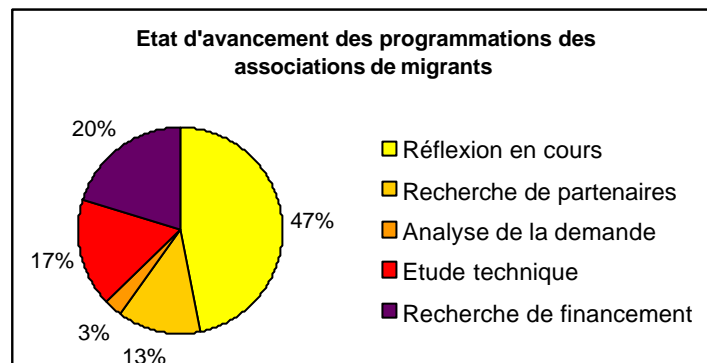
**On note un rapprochement vers les services de l'Hydraulique autour des demandes** suite notamment aux conflits entre villageois et migrants voire avec les partenaires extérieurs qui ajoutent parfois à la difficulté de gestion du service de l'eau .

## De nouvelles perspectives



### **Un niveau de programmation variable...**

La plupart des associations rencontrées reconnaissent la nécessité d'investir en priorité dans l'amélioration du service de l'eau :



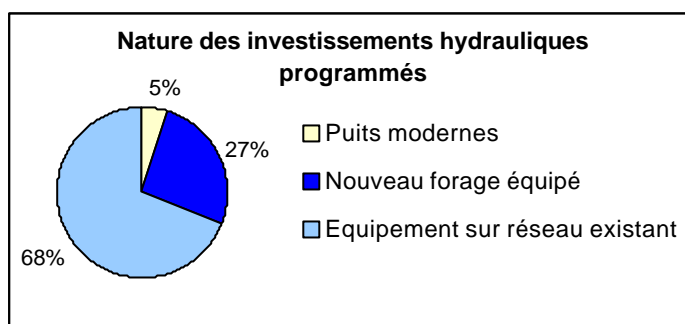
- près du quart d'entre elles (23 %) n'ont pas encore identifié de solution aux problèmes rencontrés principalement à cause de la complexité de la question hydraulique : manque de conseils techniques, de médiation dans les conflits, et plus rarement, difficile mobilisation de l'association autour de l'eau et manque de moyens financiers.
- plus des 2/3 (68%) programment des investissements hydrauliques précis voire même

Parmi les 68 % des associations programmant des investissements hydrauliques, plus de la moitié ont établi un premier diagnostic mais n'ont pas encore entrepris de démarches particulières, si ce n'est la recherche de partenaires. 40% d'entre elles ont cependant un projet plus ou moins avancé avec estimation des besoins, étude technique/devis, voire financements.

Près d'un tiers des associations ayant une ou plusieurs programmations (30 %) ont établi un budget estimatif pour leur projet hydraulique. Trois fourchettes de budgets se dégagent :

- entre 3 000 et 17 000 FF pour des réparations, des interventions sur réseau, l'installation de compteurs pour 30% de ces associations ;
- entre 50 000 et 100 000 FF pour des puits modernes, des interventions sur le réseau pour ;
- entre 1 000 000 et 2 629 770 FF pour des forages, des interventions sur le réseau voire la construction de nouveau réseau pour 40% de ces associations.

La moitié des associations ayant estimé le budget de leur projet ont acquis une partie ou la totalité du financement nécessaire. Parmi les 3 types de financement possibles (subvention, ), le recours au crédit est encore très rarement envisagé pour la mise en



marchés auprès de l'Etat ;

- l'Etat et les migrants participent au financement d'un même projet : implication des migrants en aval avec un investissement distinct complémentaire à celui réalisé par l'Etat ou leur participation au budget global du projet.

### **En conclusion**

A travers l'état des lieux dressé par les migrants apparaît encore un réel besoin d'investissements hydrauliques face à une demande locale croissante, au faible niveau d'équipement de certains villages et au vieillissement des infrastructures en place.

Les migrants témoignent d'une relative réceptivité aux principes de la réforme tout en relatant la résistance des populations à tout changement. Des situations de blocage en découlent parfois et le besoin d'accompagnement dans la recherche de solutions est notable.

Leur programmation révèle, outre le besoin d'investissements hydrauliques, des besoins en conseil et appuis divers, et de mise en relation avec des compétences (bureaux d'études, entreprises, partenaires...). Accompagnement, sensibilisation aux divers aspects de la gestion en plus de la technique semble nécessaire.

S'y ajoute la question de communication entre migrants, villageois, services de l'Hydraulique mais aussi autres partenaires pourtant bien présents dans leur environnement relationnel mais finalement pas clairement sollicités dans les programmations à venir.

Développer la capacité des associations de migrants et de l'Etat en particulier, à se concerter autour de projets d'investissements hydrauliques représente aujourd'hui un enjeu de taille.



sponsabilisation progressive des acteurs locaux : une bonne partie des charges de fonctionnement est aujourd'hui assumée par les populations et le recours aux migrants concerne davantage les charges exceptionnelles.

Cependant quelques comités de gestion appuyés par la PAGE soulèvent le problème de circulation de l'information entre associations de migrants et populations locales faute d'outil efficace. Les populations affirment être globalement peu associées à la conception des projets montés par leurs ressortissants, et seulement sollicitées à l'étape d'exécution.

Afin de favoriser la concertation entre migrants et villageois, le PAGE s'est rapproché du -Maîtrise d'Ouvrage mis en place par le GRDR et ISF qui offre en France un service d'appui-conseil aux migrants pour la conception et la réalisation de projets hydrauliques.

Elle a remarqué être la seule femme dans l'assemblée. Et l'ensemble des hommes présents disent à leurs femmes d'aller chercher l'eau. Il faudrait beaucoup d'animation dans le Fouta pour comprendre les contraintes leurs contraintes.

Nous encourageons surtout l'idée de compteurs qui permettent une gestion saine et transparente. Et les recettes réunies sont nécessaire à l'entretien et aux réparations.

Merci aux autorités de l'hydraulique en commençant par Mamadou Thiaré chef de la BPF de Matam, pour ses conseils et encouragements.

glements intérieurs ont été soumis à l'association de nos ressortissants en France.

Ce plan, adopté avec l'accord des villageois a été mis en œuvre avec l'appui des ressortissants qui ont financé l'achat des premiers compteurs et permis le démarrage de nos activités

Une équipe de 2 personnes choisies par les migrants est en place : un gérant en charge des tâches administratives et de la perception des recettes et de leur versement, et un responsable financier autorisé à retirer l'argent. 2 jeunes ont également été recrutés pour assurer le ; ils sont rémunérés 10% du m<sup>3</sup>.

Le bilan de notre gestion annuelle a été positif et démontre que nous avons en partie atteint quelques objectifs :

- assurer régulièrement la distribution de l'eau en quantité suffisante aux abonnés ;
- créer quelques emplois pour des jeunes du village ;
- assurer la gestion de 13 bornes fontaines dont les gérants sont rémunérés sur la vente de l'eau ;
- réaliser une épargne de 2 865 250 FCFA versée sur un compte à la poste (pour la première fois depuis l'installation du forage en 1990) ;
- parvenir à vendre l'eau à un prix accessible à toutes les bourses (200 F CFA du m<sup>3</sup> aux abonnés privés ; 5 FCFA le seau et 10 FCFA la bassine à la borne-fontaine) ;
- assurer l'entretien des installations et du réseau.

En conclusion, je ne saurais terminer sans adresser mes félicitations au chef de brigade hydraulique de N'Dioum dont les conseils et l'aide ne nous ont jamais fait défaut, ainsi qu'au PAGE dont le rôle de facilitateur, d'appui et de sensibilisation pour la bonne gestion de forage n'est plus à démontrer dans la zone de Podor.

## **Témoignage d'un chef de brigade des puits et forages**

***Par Moundor MADIOUNE, Chef de la Brigade des Puits et Forages de N'Dioum***

La région du fleuve est couverte par les Brigades des Puits et Forages (BPF) de N'Dioum, Matam et Goudiry. La BPF est la structure la plus déconcentrée de la DEM. Elle a pour rôle :

- la maintenance des ouvrages motorisés ;
- l'encadrement des comités de gestion et des conducteurs de forage ;
- l'animation et la sensibilisation au niveau des comités de gestion.

Tous les problèmes évoqués peuvent trouver des solutions si une sensibilisation est effectuée régulièrement. Mais cela nécessite de nombreux déplacements entre les villages. D'où une nécessaire collaboration avec les programmes tel le PAGE qui assure des tournées auprès des comités de gestion.

Il importe de coordonner les actions hydrauliques localement entre ONG, associations de migrants... Les services de l'hydrauliques doivent être associés au processus d'équipement des villages afin qu'ils apportent leurs conseils techniques.

Dans cette vaste phase de désengagement de l'Etat, il serait nécessaire d'aller plus loin que le simple accompagnement ou la formation des comités de gestion. Ces derniers devraient pouvoir accéder par exemple à une ligne de crédit pour l'achat de compteurs, élément clé dans l'amélioration de la gestion du service de l'eau. Là où des compteurs sont en place, les recettes sont meilleures. A Aéré Lao, un commerçant privé a pris l'initiative d'acheter 200 compteurs qu'il revend avec un intérêt sur 2-3 ans.

Aujourd'hui, tout le monde accepte le principe de vente de l'eau. Il faut maintenant passer à de compteurs et encourager des initiatives de privés. Les projets doivent pouvoir ajouter cela à leur démarche.

# La CCAEP, une Cellule de Conseils aux Adductions d'Eau Potable au Mali

Par Yaya DEMBELE,  
coordinateur de la CCAEP

---

## Vers la gestion communautaire des systèmes AEP au Mali

Dans les principaux centres urbains du Mali, la fonction d'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau est confiée à la société spécialisée Energie du Mali (EDM).

Pour les centres moins importants, cette fonction a longtemps été confiée directement à l'administration territoriale et/ou aux responsables politiques. Cette méthode, qui pourrait paraître économique a pourtant conduit pratiquement tous les systèmes à la faillite.

Deux raisons principales expliquent cette situation :

- d'une part, le manque de professionnalisme dans la conduite des véritables entreprises que sont les exploitations d'eau potable,
- d'autre part, le non respect des règles de gestion (eau distribuée gratuitement, utilisation des fonds de renouvellement des installations à d'autres fins...)

Ces mauvais résultats de gestion ont conduit les autorités nationales et les partenaires au développement à confier la gestion des systèmes d'AEP aux populations elles-mêmes à travers des Associations d'Usagers (AU).

## Principales difficultés rencontrées par les Associations d'Usagers

### *Des difficultés d'ordre administratif et financier*

- environnement institutionnel peu maîtrisé ;
- problèmes de gestion financière et commerciale (recouvrement des factures) ;
- difficultés pour constituer des provisions pour le renouvellement des équipements ;
- difficultés pour recruter et former du personnel administratif ;
- manque de motivation de certains responsables.

### *Des difficultés techniques...*

- recrutement et formation du personnel technique ;
- manque de compétences pour la maintenance des installations (solaires et thermiques).

### *... et logistiques*

- enclavement et éloignement des centres ;
- difficultés d'accès aux fournisseurs et aux services, y compris bancaires.

munérée par l'exploitant à 20 FCFA/m<sup>3</sup> produit, se décompose en quatre volets.

### ***Un audit technique et financier***

La CCAEP tient à jour la comptabilité des exploitants sur la base des outils de gestion qui leur ont été remis. Les comptes de chaque exploitant sont arrêtés 2 fois par an et présentés aux représentants des populations après vérification sur place des pièces comptables.

La CCAEP vérifie également sur place le bon état du matériel et rédige un rapport sur la maintenance, l'organisation et les prévisions de renouvellement des installations. Des contrôles de qualité de l'eau et de préservation des ressources en eau font partie de l'audit technique.

Après chaque mission sur le terrain, il est fourni aux exploitants et à la Direction Nationale de l'Hydraulique un rapport d'audit technique et financier avec propositions détaillées pour l'amélioration de la gestion des installations.

### ***Une communication permanente***

La CCAEP est en communication permanente avec les exploitants grâce au réseau radio qui est installé. Cette organisation permet :

- de favoriser les échanges entre les centres et la CCAEP mais également les échanges entre les exploitants ;
- d'obtenir en temps réel l'avis d'un technicien ou d'un administratif impartial et qualifié ;
- d'enregistrer les données d'exploitation aux fins d'analyse ;
- d'informer les exploitants par radio des décisions importantes à prendre (problèmes prévisibles sur le matériel, achats importants à prévoir, autres décisions) ;
- d'orienter le travail des gestionnaires et techniciens au service des exploitants à propos des opérations liées à l'exploitation (entretiens et réparations, réglages, stocks, décisions de gestion...)
- de répondre à toute demande de renseignements de la part des exploitants ;
- d'assurer un relais rapide entre les exploitants et les fournisseurs maliens ou étrangers.

Ce moyen de communication est un des facteurs les plus importants de la réussite de la gestion des AEP.

### ***La formation du personnel et des usagers***

La formation est un des points forts de la réussite des AEP.

La CCAEP organise des sessions pratiques de formation pour les techniciens des centres avec l'appui de l'UFAE (Unité de Formation et d'Appui aux Entreprises). Mais cette formation initiale ne suffit pas. La formation doit se concevoir comme une activité de conseil et d'aide à la décision assurée au quotidien. Cette dernière s'effectue depuis Bamako, par radio, mais aussi sur chaque site, 2 fois par an, pendant les missions de vérification.

Ainsi la CCAEP assure une formation continue qui s'applique aux techniciens et également aux responsables des AU qui doivent assumer leur rôle de décideurs.

### ***Des prestations de service éventuelles***

La communication entre les exploitants et la CCAEP a conduit cette dernière à prendre en charge des prestations de services pour le compte des associations d'usagers :

- fourniture d'imprimés pour la gestion ;
- tenue de la comptabilité générale et une ventilation des charges par nature à l'logiciel informatique adapté ;
- fourniture de pièces détachées.

La CCAEP tient un stock minimum de pièces détachées (consommables pour groupe électrogène) pour envoi dans les centres contre paiements. Ceci permet aux AU de faire face très rapidement à des problèmes techniques sans être obligées de tenir sur place des stocks de pièces détachées qui, mal conservées, finissent par être périmées ou perdues.

## **Des résultats**

### ***Un service de l'eau « professionnel »***

L'appui réalisé par la CCAEP permet aux AU d'offrir un service public de l'eau professionnel. A ce sujet, les centres suivis par la CCAEP ne comptent quasiment aucune rupture d'approvisionnement en eau potable. La continuité du service est assurée, les usagers sont fidélisés  
l'exploitation sont les suivantes :

- baisse du coût de revient de l'eau ;
- augmentation de la consommation spécifique ;
- augmentation conséquente de l'épargne des exploitants pour le renouvellement des équipements.

### ***Une Union des Exploitants d'Adduction d'Eau Potable (UEAEP)***

Dans le cadre d'un développement harmonieux du sous secteur une Union des Exploitants d'AEP a été créée en octobre 1997. Actuellement il y a 27 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire. L'Union a participé à la mise au point de la stratégie nationale en 1997. Elle a pour mission de :

- coordonner les activités des exploitants au plan national ;
- représenter les exploitants auprès de l'Etat ;
- défendre leurs intérêts face aux tiers (fournisseurs, prestataires de service, institutions bancaires...).

L'Union réalise un travail de communication avec les centres et les partenaires par la publication du journal « AEP Solidarité ». L'Union a également touché, avec succès, plusieurs ministères pour les impayés des services décentralisés de l'administration dans ses centres.

Les instruments d'appui pour l'exploitation des AEP au Mali se caractérisent donc par :

- un service décomposé en 4 prestations (audit technique et financier, communication, formation, prestations de services) à destination des AEP en milieu rural pour un service public de l'eau potable professionnel et pérenne
- une structure fédérative pour représenter et défendre les petits centres

Actuellement, la Direction Nationale de l'Hydraulique mène une réflexion pour déléguer les prestations de la CCAEP auprès de micro-entreprises maliennes.



## Synthèse des débats et réflexions

Par Bruno VALFREY,  
HYDROCONSEIL

---

HYDROCONSEIL propose d'apporter son regard extérieur sur cette rencontre. Plutôt qu'une synthèse, voici là quelques éclairages sur des points intéressants abordés au cours de la première journée, riche en informations et en éléments de débat. On a clairement le sentiment que l'on est en train de construire quelque chose sur une base déjà bien solide.

### **Les acquis, les constats**

La concertation des acteurs de l'hydraulique au Sénégal :

- un processus unique car continu depuis cinq ans maintenant. Plus de quatre ans se sont écoulés depuis la première rencontre de concertation à Dakar. Les gens se connaissent désormais. L'objectif de maintenir le « cadre de concertation permanent » (comme le disait Didier ALLÉLY en décembre 1996) a été atteint.
- une étape supplémentaire a été franchie, car maintenant on parle explicitement d'intégration des initiatives migrants dans les programmes n- core le cas dans les autres pays BFS, et constitue une avancée remarquable. Cette avancée n'est d'ailleurs pas à sens unique, puisque les deux tiers des associations de migrants ont prévu d'impliquer la DEM, ce qui est vraiment remarquable.

Il est clair que les modalités de gestion des petits réseaux d'adduction et forages motorisés ont beaucoup changé depuis 1984. Il s'agit d'une nouvelle donne et d'une nouvelle répartition des rôles. Cette deuxième étape a été franchie avec la mise en œuvre de la réforme, qui constitue une avancée méthodologique importante, puisqu'il s'agit de promouvoir une gestion déléguée, de privatiser les activités de maintenance, etc. Lors de la présentation des résultats du projet REGEFOR, il est apparu que sur la base d'une adhésion volontaire à la réforme, plus des 2 tiers des anciens comités de gestion avaient manifesté leur intérêt, ce qui peut être considéré comme un succès. Donc globalement on parle souvent de désengagement, mais ce n'est pas un désengagement de l'Etat, c'est une modernisation !

D'autant plus que la balle de la concertation a été reprise au bond par la nouvelle équipe ministérielle, au-delà du soutien indéfectible du directeur de la DEM, M. FAYE. Monsieur le ministre BATHILY nous a dit que son équipe est à l'écoute des propositions issues de cette rencontre, dont l'objectif est de produire des choses bien concrètes.

Enseignements de l'étude sur les migrants : 2 photographies à 4 ans d'intervalle, c'est très intéressant car on peut voir les tendances « lourdes » (ce qui est confirmé et ce qui est en train de changer). Globalement on est à la fois dans une logique de gestion de l'eau à un niveau « plus local » qu'avant (les associations de migrants prennent de moins en moins de choses en charge par rapport à l'exploitation, et nous avons eu plusieurs exemples de comités de gestion qui « reprennent les choses en main ») et dans une logique de partage de la maîtrise d'ouvrage (ce terme est apparu à plusieurs reprises lors des débats). L'aspect continuité est dans le maintien de l'AEP en tant que préoccupation forte, et le maintien aussi des capacités de financement des migrants malgré l'érosion migratoire.

Il faut aussi dire que la situation évolue progressivement, notamment dans la vallée du fleuve. Au Sénégal les forages sont déjà anciens (souvent plus de 10 ans, voire 15 ans), donc on est bien dans une problématique de gestion, remise à niveau, etc. Et l'état des réseaux est indissociable de leur (meilleure) gestion : plusieurs intervenants ont souligné que l'augmentation

ressante dans ce sens).

On a l'impression que les comités sont globalement partants sur la réforme actuellement mise en œuvre, dont peu de monde remet en cause l'esprit, même si effectivement il va falloir « adapter » la réforme aux différentes régions du Sénégal. Et dans la vallée du fleuve la principale spécificité ce sont les migrants et leur capacité de financement ! qu'il s'agisse d'investissement initial ou de mettre la main à la poche pour les grosses réparations, les extensions... Mais cette réforme, quelle que soit la zone, demande un appui technique, un accompagnement, voire un audit régulier. Le suivi peut-il être durable s'il est assuré par des projets ? Voir également le débat sur la « privatisation de la CCAEP ». Quel est le rôle que peuvent jouer les migrants dans cet accompagnement d'un système de gestion à l'autre ?

Conséquence logique de ce qui précède, l'ensemble des acteurs actuels de la gestion du service de l'eau cherchent à trouver leurs nouvelles marques, ce qui suppose du dialogue, et cette réunion de concertation en est une illustration. Par exemple, la présence des représentants des usagers : ce souhait formulé en 1996, est dès lors satisfait. La toute jeune fédération des comités de gestion de Matam s'engage à servir d'interlocuteur entre la DEM et les comités de gestion du département. Certaines revendications se sont faites jour à l'occasion des interventions d'aujourd'hui, et il faudra bien en tenir compte. Le groupement des conducteurs de forage de Matam et Podor en est un bon exemple.

### ***Encore des questions sur les relations et rôles des différents acteurs, thèmes de travail des ateliers***

Il vous est proposé de réfléchir aux relations et rôles des différents acteurs à 3 niveaux :

- Conception et réalisation des projets hydrauliques ;
- Articulation entre programmes d'investissements nationaux et initiatives non gouvernementales dans le secteur de l'hydraulique ;
- Définition et mise en œuvre de la politique hydraulique.

Quelques remarques sur ces thèmes de réflexion. L'objectif est de passer de l'accord de principe aux modalités de collaboration opérationnelle. Il convient de proposer des choses plus concrètes et notamment de se concentrer sur « comment améliorer les relations entre acteurs ».

#### ***1. Conception et réalisation des projets hydrauliques***

Le cheminement d'un projet suppose de nombreuses démarches et étapes. Etudes, analyse de la demande, recherche de partenaires, élaboration des dossiers de financement, etc. (qu'il s'agisse d'investissement initial ou d'extension de réseau). En témoignent les déboires de Agnam qui a investi 12 millions de FCFA pour finalement ne pas avoir d'eau... Et la question concerne les associations d'usagers aussi bien que les migrants, car certains projets sont en

Qu'en est-il des standards et du dimensionnement des ouvrages et/ou de la péréquation entre les différents systèmes ? Faut-il faire des réseaux à tout prix (dans tous les sens du

a-  
tion des comités de gestion de Matam, groupement des conducteurs de forage de Matam et Podor, etc.). Comment ce dialogue va-t-il se poursuivre ? Dans quel cadre ?

- La question des conducteurs de forages, de leur rémunération, de la contractualisation, de la sécurité de leur emploi et d'une manière générale de reconnaissance de leur métier. Dans une moindre mesure, le mode de rémunération des fontainiers.
- Fiscalité de la vente de l'eau et utilisation des fonds provisionnés pour le renouvellement, -il être utilisé ? et comment faire en sorte pour que l'argent de l'eau retourne dans l'eau, même si ce n'est pas forcément dans le même village.

rents acteurs à chaque étape.

Sont donc impliqués dans la conception et la réalisation d'un projet :

- Etat : central et décentralisé
- Autorités locales : administration locale, collectivités locales, autorités religieuses et coutumières
- Acteurs locaux : communauté, population bénéficiaire, usagers, comités de développement, comités de gestion, associations organisées
- Acteurs non gouvernementaux : ONG, migrants, bailleurs et partenaires au développement
- Secteur privé

Les étapes de la conception d'un projet sont :

- Initiation du projet (porteur de projet) ; mûrissement de l'idée ; expression / formalisation de la demande ;
- Etude sommaire et identification des différentes solutions proposées avec leur coûts ;
- Restitution, acceptation et choix d'une solution par la communauté ;
- Etude détaillée des options technologiques et des niveaux de services (possibilité d'abandon ou changement de la demande initiale) ;
- Etude finale ;
- Recherche de financement ;
- Choix du maître d'œuvre avant ou après l'étude finale.

Au niveau de la réalisation :

- Définition et rédaction du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) par le maître d'ouvrage ou par le maître d'œuvre selon les compétences ;
- Choix des entreprises ;
- Mise en œuvre ;
- Contrôle des travaux (finance et technique) par le maître d'ouvrage qui peut déléguer cette fonction à un bureau indépendant ;
- Réceptions provisoire et définitive des travaux.

## Comment améliorer le cadre relationnel

<b>Les différentes étapes de la conception</b>	
<p><i>Initiation du projet</i></p> <p>Elle peut être diversifiée (ONG, bailleurs de fonds, communautés, migrants, administration)</p>	
<p><i>Mûrissement de l'idée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- initiateurs</li> <li>- communauté</li> <li>- administration (locale et centrale)</li> <li>- acteurs du développement</li> </ul> <p>On arrive à l'expression de la demande.</p>	
<p><i>Etude sommaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communauté</li> <li>- personnes ressources (ONG, bureau d'études, migrants...)</li> <li>- partenaires au développement</li> <li>- administration locale et centrale</li> </ul> <p>Présentation des options technologiques et des coûts (coûts d'investissement et récurrents)</p>	
<p><i>Restitution</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communauté</li> <li>- bureau d'études et personnes ressources</li> <li>- administration</li> <li>- partenaires au développement</li> </ul>	
<p><i>Etude finale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maître d'ouvrage</li> <li>- bureau d'étude</li> <li>- administration</li> <li>- partenaires au développement</li> </ul>	<p>;</p> <p>Possible réajustement des coûts.</p>
<p><i>Recherche de financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- administration</li> <li>- communauté</li> <li>- ONG, migrants, partenaires au développement</li> </ul>	<p>Présentation des participations de chacun dans le dossier de financement ;</p> <p>Recherche de financement par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué</p>

### ***Quelques principes à retenir au niveau de la conception et de la réalisation***

- Conception du projet : une large concertation entre acteurs est nécessaire à la formalisation précise et consensuelle du projet.
- Approche par la demande : les usagers doivent être impliqués le plus possible. Les migrants sont des personnes ressources qui ne doivent pas interférer avec les demandes exprimées par les usagers mais appuyer la communauté dans la réalisation de son étude et la présentation de son dossier, ce qui n'exclut pas un droit de regard.
- Option technologique et définition des coûts : lorsque l'on connaît les coûts récurrents, la participation de chacun doit être déterminée.
- Recherche de financement : Il importe de mettre en place un système avec la participation indispensable des usagers à une partie des investissements.
- Rédaction d'un DAO : élaborer un dossier d'appel d'offres type, en vue d'une simplification des dossiers. Les procédures d'attribution des marchés sont lourdes, peu transparentes et contraignantes pour tout le monde.
- Dépouillement des appels d'offres : veiller à la transparence
- Délais de réalisation : les entreprises ne respectent pas les délais contractuels. Il faut appliquer les pénalités, même si cette pratique n'est pas très répandue.
- Contractualisation entre les différents acteurs aux différentes étapes
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage par les migrants ou autres partenaires au développement.
- Instauration d'une communication et collaboration entre maître d'ouvrage, prestataires de services et administration à travers un cadre de concertation.

enées, sur les programmes d'investissement envisagés... D'une manière générale l'information la plus recherchée par les trois catégories de partenaires est : qui envisage de faire quoi ? où ? quand ? et comment (selon quelle méthode d'intervention, sur la base de quels standards techniques, etc...) ?

**Niveau 2 :** concertation « continue » - l'objectif est que l'ensemble des acteurs se forge un vocabulaire et des concepts communs en accompagnant le processus de concertation. Exemple : la présente rencontre.

**Niveau 3 :** concertation « opérationnelle » : quelle négociation dans le cadre du montage d'un projet, et notamment quelle articulation projet national / initiatives non-gouvernementales, quel que soit l'initiateur du projet (l'Etat, une ONG, une fédération d'associations, etc.).

Quels sont les acteurs impliqués à chaque niveau ? Voici un tableau pour y voir clair :

Niveaux	Acteurs		
	Usagers	Etat	Acteurs NG
Diffusion de l'information	PAGE REGEFOR Brigades	DEM (guichet unique, pour simplifier les démarches ; l'interlocuteur désigné se charge de trouver l'info et de contacter les services compétents)	PACMO (ISF-GRDR), à terme fédération de migrants
Concertation continue	Fédération ASUFOR	DEM / DHA / SGPPE	Fédération de migrants et pS-Eau
Concertation opérationnelle	Au cas par cas	DEM (réseau existant) ou DHA (travaux neufs)	Au cas par cas

Concernant les usagers : les fédérations ne sont-elles pas trop jeunes ? Elles peuvent servir de relais pour ce qui concerne l'information. Elles peuvent intervenir aux niveaux 2 et 3 mais sans doute dans un premier temps avec l'appui des programmes type REGEFOR ou PAGE (et les brigades hors des zones d'intervention du PAGE et du REGEFOR).

Concernant les fédérations de migrants : il n'existe pas encore de fédération unique qui puisse parler au nom de toutes les associations de ressortissants. Dans le cadre du niveau 3, il n'est pas exclu que des collectifs d'associations de migrants se créent en fonction des opportunités (financement disponible pour un projet concernant plusieurs villages).

### **Comment assurer l'articulation entre un programme national et des projets initiés par des acteurs non-gouvernementaux**

Le coercitif ne sert à rien, il faut informer les intervenants et harmoniser les approches.

L'articulation doit se faire le plus en amont du projet (avant l'étude de faisabilité) et aussi au niveau local (le plus proche des usagers, qui restent les premiers concernés)

Une contrainte forte : l'étalement des projets financés par l'Etat dans le temps plusieurs années peuvent passer entre l'identification et la mise en service. Cela pose notamment des problèmes lorsqu'il s'agit d'une remise à niveau technique des installations.

Il n'y a pas d'obligation pour un acteur non-gouvernemental à intégrer un programme national. S'il ne le souhaite pas, c'est à ses risques et périls. Par contre un acteur non-gouvernemental qui souhaite rejoindre un programme financé par l'Etat doit respecter les règles du jeu : principes de la réforme, etc. Il s'engage également à ne pas « sortir » du programme pour rejoindre un autre partenaire.

Dans le cas du montage d'un programme national, la concertation doit avoir lieu à chaque grande étape qui influe sur les choix opérationnels :

- Avis consultatif (usagers et partenaires non-gouvernementaux) sur les termes de référence de l'étude de faisabilité.
- Implication des associations d'usagers étroitement pendant le déroulement de l'étude.
- Restitution des conclusions des études, si possible au niveau le plus proche des usagers (niveau local ou région dans le cas du Sénégal).
- Participation financière des usagers au projet, avec le soutien des migrants ou non. Cette contribution peut éventuellement se faire via la fédération des AUE (à moyen terme).
- Une fois que le programme national est défini, il est souhaitable que les acteurs non-gouvernementaux puissent siéger au comité de pilotage avec voix consultative.



---

Notre réflexion sur la définition et la mise en œuvre de la politique de l'hydraulique avait pour base l'application de la réforme des systèmes de gestion des forages motorisés en milieu rural sur d'autres régions du Sénégal que la zone test du bassin arachidier.

Quels sont les relations et rôles des différents acteurs ce cadre ? Comment et à quel niveau peuvent ils intervenir pour faciliter l'application des principes de la réforme ?

### ***La définition et la mise en œuvre de la Réforme : des acteurs et des principes***

Sont concernés par la gestion du service de l'eau :

- Etat sénégalais à travers son Ministère (MHE), ses services centraux (DEM/DHA) et déconcentrés (Brigades des Puits et Forages, Subdivision de Louga) ;
- Collectivités locales et territoriales : communes, région ;
- Villageois ; comité de gestion de forage ou Association d'Usagers de l'Eau (AUE) ;
- Conducteur de forage ; Exploitant délégué ;
- Secteur privé : bureau d'études, fournisseur d'équipement, entreprise d'entretien-maintenance ;
- Association de migrants ;
- Organismes d'appui (ONG et Comité de jumelage) ;
- Bailleurs de fonds de la coopération internationale.

Et les principes à mettre en œuvre sont :

- la responsabilisation des usagers ;
- l'exploitation ou gestion déléguée ;
- la promotion des opérateurs privés de la maintenance.

### ***Quels rôles attendus de chacun ?***

#### ***Au niveau de l'Etat et des services de l'hydraulique***

Préciser et adapter les textes réglementaires relatifs aux AUE, aux exploitants et gestionnaires délégués et aux opérateurs privés de la maintenance aux spécificités régionales ;

Renforcer les capacités matérielles, financières et humaines des BPF chargées d'assurer sensibilisation, animation voire formation des AUE, des exploitants et gestionnaires délégués et aux opérateurs privés de la maintenance ;

Diffuser de l'information sur la politique hydraulique auprès des différents acteurs à travers :

- la mise à disposition des outils d'information adaptés et pédagogiques (textes, plaquette de vulgarisation) ;
- l'identification des interlocuteurs chargés de répondre aux demandes d'information au niveau des services de l'hydraulique à Dakar, des régions, des BPF voire d'autres acteurs locaux telles les collectivités locales.

- ;
- la mise en relation et la concertation entre AUE ;
  - le contrôle des principes de fonctionnement et de gestion technique, financière et administrative du service de l'eau.

#### ***Au niveau des villageois***

Solliciter l'information sur la réforme auprès des BPF ;

Associer l'ensemble des usagers à la réflexion sur l'adhésion aux principes de la réforme (constitution en AUE, mode de gestion) et impliquer et responsabiliser certaines catégories d'usagers, femmes et jeunes en particulier ;

Favoriser les rencontres et le partage d'expériences à travers :

- l'encouragement aux AUE performantes à rendre compte de leur expérience auprès des usagers ;
- l'organisation de rencontres entre usagers et avec des usagers de villages voisins ;
- l'engagement dans une démarche fédérative là où cela est possible.

Développer ses compétences pour assurer le contrôle du service des exploitants / gestionnaires délégués et des opérateurs privés, en sollicitant conseils et appuis auprès des partenaires locaux.

#### ***Au niveau des conducteurs de forage***

Développer les compétences des conducteurs performants susceptibles de devenir opérateurs privés de la maintenance à l'échelle de plusieurs forages (ex plomberie en plus) ou exploitants / gestionnaires délégués.

#### ***Au niveau des organismes d'appui***

Intégrer les principes de la réforme dans leur intervention, se rapprocher des autorités compétentes pour la coordination des interventions et la complémentarité avec les autres intervenants, informer régulièrement ces mêmes autorités des actions menées.

Apporter un appui organisationnel, en gestion technique et financière à travers sensibilisation, animations, formations ;

- à dire l'accompagnement sous forme d'appui-conseil, d'animations / formation, d'outils de communication ...

Intégrer les programmations d'investissements des villageois et migrants dans leur programme d'investissement.

### ***Au niveau des associations de migrants***

Servir de relais entre les acteurs du sud et du nord face au besoin de coordination, notamment entre programmes d'Etat et programme des migrants et/ou ONG ;

Jouer un nouveau rôle financier auprès des villageois à travers :

- un désengagement progressif de la gestion quotidienne du point d'eau ;
- le financement des formations et de l'appui-conseil ;
- le financement des études techniques préalables, de l'équipement en n-tuellement des investissements lourds encore non pris en charge par les usagers.

Assurer un rôle de facilitateur face au besoin d'information, de formation et de concertation à travers :

- la recherche et la diffusion d'information relative à la politique hydraulique, et incitation des villageois eux-mêmes à demander des informations sur les programmes nationaux ;
- l'organisation de concertations au niveau villageois autour de leurs nouvelles responsabilités, des projets envisagés ;
- la mise en relation usagers et services de l'hydraulique (accompagnement de la DEM pour faire la sensibilisation sur le terrain, échanges d'informations avec la DEM) mais aussi les autres partenaires locaux dans le cadre des investissements réalisés et du fonctionnement des ouvrages ;
- la mobilisation des compétences à leur niveau ou auprès d'autres prestataires pour former les villageois ;
- la participation à la mise en place progressive d'une délégation locale de la gestion.

Il s'agit de s'acheminer vers une responsabilisation progressive des villageois selon les principes de la réforme.

repren  
choses en main ») et dans une logique de partage de la maîtrise d'ouvrage (ce terme est apparu à plusieurs reprises lors des débats). L'aspect continuité est dans le maintien de l'AEP

en tant que préoccupation forte, et le maintien aussi des capacités de financement des migrants malgré l'érosion migratoire.

### ***Quelques idées fortes, quelques propositions à mettre en œuvre***

Renforcer l'approche par la demande : associer les usagers ou plus exactement les futurs usagers, y compris dans le choix du niveau de service, les coûts récurrents qui ont une importance cruciale puisqu'ils seront pris en charge directement par les usagers eux mêmes.

D'un point de vue plus pratique, simplification des procédures d'appel d'offres, accélération des délais de mise en œuvre des projets, standardisation des équipements, etc. Bref harmonisation des approches sur le plan technique.

Diffusion et centralisation de l'information : cela reste une demande très forte. Guichet unique au niveau de la DEM pour faciliter l'accès à l'information et simplifier les démarches. Il faut également des documents écrits pour vulgariser la politique nationale et appuyer les porteurs de projets. Cela peut constituer un objectif fort pour l'an 2001.

L'information doit être centralisée pour être mieux redistribuée. D'autre part pour dialoguer sans que ce soit la cacophonie, il faut limiter le nombre d'interlocuteurs, donc avoir des interlocuteurs légitimes, dynamiques et représentatifs : qu'il s'agisse des fédérations d'associations (dont il faut saluer la création récente) ou des fédérations et/ou collectifs d'associations de migrants.

Implication des acteurs non-gouvernementaux à tous les stades du cheminement d'un projet, y compris très en amont, à condition d'avoir des interlocuteurs qui soient un minimum représentatifs : cadre consultatif dès l'étude de faisabilité du projet, voire participation des migrants, des usagers et des non-gouvernementaux au comité de pilotage des projets, toujours avec un avis consultatif.

rience. Je crois que c'est aussi une dimension très importante de construire une Afrique de demain. Cette nouvelle Afrique dont la construction est devenue incontournable, ne se bâtira pas seulement par les actions des gouvernements, mais elle se fera aussi et surtout à travers les actions à la base du genre de celles dont vous avez été les témoins et acteurs à travers ce séminaire.

Votre rencontre vient à un moment très important, six mois ou un peu plus après l'alternance au Sénégal, nous sommes en train de tracer des voies nouvelles dans tous les domaines de la politique nationale. Dans le domaine de l'hydraulique, vous le savez, le gouvernement sous l'impulsion du Président de la République s'emploie à donner une nouvelle dynamique à la politique de l'eau au Sénégal. Nous avons engagé une série d'actions, nous avons posé déjà les actes notamment à travers la création de l'Agence de promotion du réseau hydrographique national. Dans les tous prochains jours, je vous l'ai indiqué, nous allons convoquer des assises nationales sur la politique de l'eau. Ces assises seront un moment exceptionnel de réflexion sur la question de l'eau au Sénégal ; non seulement l'eau potable, l'eau de boisson pour les populations, mais aussi l'eau pour l'agriculture, l'eau pour les autres usages écono-

miques. Sur ce dernier point nous sommes notamment en cours de réflexion dans le cadre de l'OMVS pour faire du fleuve Sénégal un cours d'eau navigable, trait d'union entre quatre pays : le Sénégal, la Gambie, la Guinée Conakry et la Guinée Bissau.

Il nous faut une réflexion stratégique sur l'ensemble de ces questions. Le Sénégal, pays sahélien reçoit relativement peu d'eau comparé à certain pays du Sud. Mais lorsque nous regardons les usages que nous faisons de l'eau, nous pouvons nous interroger pour savoir si et usage est rationnel. Prenons par exemple les eaux de ruissellement, les eaux de pluie qui chaque année atteignent des millions de mètres cubes qui malheureusement ne sont pas gérées de façon efficiente. Il y a ainsi toute une réflexion d'ensemble à conduire et la question de la ressource et de l'exploitation des eaux souterraines, objet de vos débats, y figurera bien entendu en bonne place. Ces réflexions doivent aboutir à une stratégie globale d'utilisation d'une ressource devenue de plus en plus rare dans le monde en occupations pouvant provoquer des tragédies. Une ressource autour de laquelle du sang est versé quotidiennement sous nos yeux, nous le voyons dans la presse, une ressource cruciale pour l'avenir de chaque individu, de chaque peuple, de l'humanité dans son ensemble.

Il est donc aujourd'hui devenu incontournable pour notre avenir de réfléchir à ce problème de l'eau. Votre réflexion, je la vois comme participant à cette problématique globale et je ne manquerai pas, de vous y associer étroitement, vous les Sénégalais de l'extérieur puisque à travers vos associations et vos partenaires vous êtes invités au même titre que nous, à participer de manière très importante au développement de notre pays.





## Liste des participants

Prénom, Nom	Fonction	Coordonnées
Diène FAYE Mass NIANG Babou SARR Mamadou FAYE	Directeur de la DEM	BP 2041 route des pères maristes Da- kar-Hann tél. 832 35 92 Fax 832 39 95 e-mail : <a href="mailto:dembafs@cyg.sn">dembafs@cyg.sn</a>
Madior FALL Mady CAMARA Alassane Taï rou NDIAYE Baye Ndiack SALL	Directeur de la DHA	Route des Maristes Dakar-Hann tél. 832 42 79 fax. 832 33 73
Astou FALL Mamadou SARR Séni COLY Mamadou CISSE Saliou NGOM	Directrice du SGPPE	BP 402 Dakar ex camp Lat dior Tél. 823 18 17 fax 822 21 54 e-mail hydro@telecomplus.sn
Moundor MADIOUNE	Chef de la BPF de N'Dioum	BP 46 tél. 965 50 52
Mamadou THIARE	Chef de la BPF de Matam	tél. 966 61 58
Papa BAKHOUM	Brigade des puits et forages de Goudiry	tél. 983 71 40
Cheikh SECK	Chef de Division Hydraulique de Saint-Louis	BP 374 Saint-Louis tél. 961 18 13
Bocar Sada SY	SEMIS	BP 652 Dakar tél. 822 73 97 fax 822 61 89
Amadou Tidiane DIA	Comité de gestion de Aéré Lao	Poste d' Aéré Lao tél. 965 72 20
Didier ALLELY Séverine CHAMPETIER	Chargé de programme pS-Eau Chargée d'études pS-Eau	32 rue Le Peletier 75009 Paris tél. 01 53 34 91 20 fax 01 53 34 91 21 e-mail aubourg@pseau.org
Bruno VALFREY	Consultant HYDROCONSEIL	Hydroconseil 198 chemin d'Avignon 84470 Châteauneuf de Gadagne tél./fax 04 90 22 57 80 e-mail : H2oconseil@aol.com
Amadou DAFF	Association des Ressortissants de Kanel en France - (ARKF) (Matam)	11 allée Van Gogh 95200 Sarcelles tél. 01 39 93 64 53/06 74 17 88 92
Djibril DIAW	Association de Liaison pour le Développement d'Agnam - (ALDA) (Matam)	6 place Maillol 94400 Villiers le Bel tél. 06 17 92 37 64/01 34 19 80 13
Cheikhna DIABY	Association des Caisses de Madina N'Diathbé (Podor)	16 rue Daisy 93700 Drancy tél. 06 03 43 55 30/01 49 34 90 76
Samba SAKHO	Comité de Rénovation de Diawara (COREDIA) (Bakel)	100 bd de Belleville 75020 Paris tél. 01 46 36 75 35
Daouda GNINGUE Gérard SOUMA	Directeur du Projet REGEFOR Chef du Projet REGEFOR	Projet REGEFOR BP 473 Thiès tél./fax : 221 951 71 49
Gaoussou KABA Guindo GOYENS Jean-François LAYS	PRRESFMR Chef du service ASF - Projet RRESFMR	Projet RRESFMR BP 223 Kaolack tél. 941 64 28 Fax : 941 64 27 e-mail : <a href="mailto:prresfmr@sentoo.sn">prresfmr@sentoo.sn</a>

Adrien SENGHOR	Responsable du Volet Hydraulique du Projet Caritas-Kaolack	BP 482 Kaolack tél. : 941 20 30/27 30 fax : 941 35 34 e-mail : caritaskl@ns.arc.sn
Mbagne DIAGNE Médoune NDIAYE	Surveillant général de l'ASUFOR de N'Diogo Président de l'ASUFOR de N'Diogo	ASUFOR de N'Diogo s/c du projet RRESFMR
Adama Abdoulaye BA dit Samba Sefa  Ramata GACKO	Président de la Fédération des usagers des forages de Matam et Président de l'AUE de Dounga Ouro Alpha Vice-présidente de la Fédération et Présidente de l'AUE de Hamadi Ounaré	Fédération des usagers des forages de Matam s/c du PAGE
Mamadou DJIBRIL LY	Président du Comité de gestion d'Ourosogui	AUE de Ourosogui s/c du PAGE
Seydou DIALLO	Union des ressortissants d'Ourosogui	Villa 9282 Amitié II Dakar
Abass BOUSSO	Gérant privé de Madina N'Diathbé (Podor) Président du Comité de gestion	AUE de Madina N'Diathbé s/c du PAGE
Abou Hamady SY	Conducteur de forage d'Ourosogui (Matam) et Président du Regroupement des Conducteurs de Forage du Département de Matam	BP 32 Ourosogui
Thidiane DIALLO	Conducteur de forage de Sinthiane (Matam)	BP 5 Kanel
Malick N'DIAYE	Conducteur de forage de Pete (Podor) et Président du Regroupement des conducteurs de forages de N'Dioum	BP 03 Pété tél. 965 84 94
Samba Hawoly BOUSSO	Maire de la Commune de Gollère (Podor)	
Abdoulaye DIALLO Simon GODEFROY Mamadou GACKO	Coordinateur du PAGE (AFVP/ISF) Animateur Animateur	BP 57 Matam tél. 221 966 63 38 e-mail : page@metissacana.sn
	PRODAM	BP 99 Matam tél. 966 63 53 fax 221 963 53 52
Lamine BA	GRDR	BP 5001 Sicap Amitié III Dakar tél. 825 86 12 fax 825 86 13 e-mail : grdr@sonatel.senet.net
Dame SALL	RADI	BP 12085 Dakar Tél. 825 76 36 fax 824 33 37 e-mail : radi@télécomplus.sn
Malal TOURE	Coordonnateur du Programme Eau populaire d'ENDA	BP 3370 Dakar tél. 821 60 27 fax 822 26 95 e-mail malal@enda.sn
Moustafa NIANG	UNICEF – Programme Pompe manuelle	BP 429 Dakar Tél. 823 50 80 fax 823 46 15 e-mail : unicef.dakar@unicef.org
Thierry PAPHILLION	Crédit Mutuel du Sénégal (CMS)	BP 28052 Dakar tél. 823 14 48 Fax 823 14 47
Stéphane GALLET Cédric SEVAZ	Service de Coopération et d'Action Culturelle	BP 2014 Dakar tél. 839 53 43 fax 839 53 01
Yaya DEMBELE Denis DESILLE	Coordinateur de la CCAEP Assistant technique à la CCAEP (AFVP)	S/c DNH BP 701 Bamako tél. 223 21 96 21
Annie MANOU-SAVINA Delphine BOUQUIN	Responsable Programme Eau et Assainissement (PEA) de la Banque Mondiale Assistante de recherche au PEA	01 BP 1850 Abidjan tél. 225 22 44 22 27 e-mail : Amanousavina@worldbank.org

Hamédy DIAWARA	Association des ressortissants de Bokédiawe	56, rue A Cavillon 93350 Le Bourget tél. 01 48 38 43 51
----------------	---	--

## Liste des sigles et des abréviations

AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AG	Assemblée Générale
ASUFOR	Association d'Usagers de Forages
AU	Association d'Usagers
BfS	Bassin du fleuve Sénégal
BPF	Brigade des Puits et Forages
CCAEP	Cellule de Conseils aux Adductions d'Eau Potable
CLD	Comité Local de Développement
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CRD	Comité Régional de Développement
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DEM	Direction de l'Exploitation et de la Maintenance
DHA	Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
EDM	Energie Du Mali
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GRDR	Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural
HVDR	Hydraulique Villageoise pour le Développement Rural
ISF	Ingénieurs Sans Frontières
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Eau
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
OMVS	Office d'Aménagement de la Vallée du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PACMO	Programme d'Appui à la Co-Maîtrise d'Ouvrage
PAGE	Programme d'Appui à la Gestion de l'Eau
PEA	Programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale
PMH	Pompe à Motricité Humaine
pS-Eau	Programme Solidarité-Eau
RADBFS	Réseau des Associations de Développement du Bassin du Fleuve Sénégal
RCFDM	Regroupement des Conducteurs de Forage du Département de Matam
REGEFOR	Réforme de la gestion des forages ruraux
RRESFMR	Réhabilitation, Réalisation et Equipement de Sites de Forages en Milieu Rural
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SGPRE	Service de Gestion et de Protection des Ressources en Eau
UEAEP	Union des Exploitants des Adductions d'Eau Potable
UFAE	Unité de Formation et d'Appui aux Entreprises

1998), ISF-pS-Eau, Paris, février 1999, 67 p.

- KABA Olivier et AUBOURG Guillaume, *Actes de la deuxième rencontre de concertation des acteurs dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal* à Dakar en décembre 1997, DEM / pS-Eau / RADBFS, octobre 1998, 43 p.
- NAYROLLES Régis, *La gestion des AEP dans les centres secondaires au Mali*, réunion thématique du 3 Mai 1998, pS-Eau, octobre 1998, 37p.
- COLLIGNON Bernard, *Actes de la rencontre de concertation des acteurs dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal* à Dakar en décembre 1996, DEM / pS -Eau / RADBFS, février 1997, 56 p.
- ALLELY Didier et COLLIGNON Bernard, *La gestion du service de l'eau dans les centres secondaires*, Actes du séminaire organisé à Paris en Décembre 1994 par le pS -Eau, GRET-Ministère de la Coopération, Paris, juillet 1995, 160 p.

#### ***Des études sur l'implication des migrants dans le domaine de l'hydraulique...***

- CHAMPETIER Séverine et DREVET Olivia avec la collaboration de DIA Saliou, DIARRA Hamédy et SECK Mame Fatou, *Etude sur la programmation d'investissements des migrants*, pS-Eau, Paris, juin 2000.
- KABA Olivier, *Etude sur l'implication des migrants dans le domaine de l'hydraulique*, pS-Eau, Paris, 1996.
- NAYROLLES Régis, *Etude sur l'implication des migrants de la région de Kayes dans approvisionnement en eau de leur village d'origine*, pS-Eau/GRDR, janvier 1999.

#### ***Et plus généralement...***

- VALFREY Bruno, *Concevoir et gérer... un petit réseau d'alimentation en eau potable au Mali* -Eau, octobre 1997, 60p.
- COLLIGNON BERNARD (Dir), *Vous montez un projet d'approvisionnement en eau de boisson ? Avez-vous pensé à.. Quelques conseils pour le montage de projets dans le secteur hydraulique*, programme Solidarité-Eau, juin 1997, 27 p.